

cette frontière et vous rattacher à nos ordres et à nos enseignements. Afin de mettre en lumière le principe de placer les mérites à leur rang, et pour développer la coutume de fonder avantageusement (des royaumes), maintenant j'envoie *K'iao Mong-song*¹⁾, qui a les titres de président du *ta-li* et de haut dignitaire du second rang dans le *hong-lou*, pour qu'il vous nomme par brevet roi de *Sou-le* (Kachgar). Pleinement prenez pour modèle (l'ode) *yeou-keng*²⁾; ne négligez pas les règles respectables. Assurez la tranquillité à ce peuple barbare (qui est le vôtre) et soyez éternellement une barrière protectrice pour la Chine. Allez et respectez cela».

(Chapitre 964, p. 18 r°).

La vingt et unième année *k'ai-yuen* (733), le quatrième mois, on conféra par brevet au roi de *Kou-che-mi* (Cachemire) *Mou-to-pi* (Mouktâpîda), le titre de roi de ce pays. Le brevet était conçu en ces termes:

«La vingt et unième année *k'ai-yuen* (733), le rang de l'année étant *koei-yeou*, le quatrième mois dont le premier jour est le jour *ting-yeou*, le cinquième jour qui est le jour *sin-tch'eu*, l'empereur parle en ces termes: O vous, *Mou-to-pi* (Mouktâpîda), roi du royaume de *Kou-che-mi* (Cachemire), certes, (vous et les vôtres,) depuis des générations successives vous vous êtes conformé à l'obéissance; de loin vous avez apporté votre sincérité et votre rectitude; vous vous êtes acquitté des devoirs et des tributs qu'exigeaient les rites; vous avez reçu la charge qui vous a été confiée d'(administrer) des tribus barbares. Lorsqu'il y eut des décès, à la mort du frère aîné, le frère cadet lui succéda³⁾. Vous protégez les montagnes et les cours d'eau de votre territoire; vous rassemblez et vous guidez la multitude de votre peuple. Dans votre royaume, le bon ordre règne; dans vos moeurs, vous mettez en honneur la pureté et le calme. Comment ne feriez-vous pas tous vos efforts? Maintenant, je vous nomme roi du royaume de *Kou-che-mi* (Cachemire). Recevez avec vénération cette investiture donnée par brevet; allez et respectez cela».

1) Cf. p. 122, ligne 8.

2) Titre d'une ode perdue du *Che-king* qui devait être la quatrième de la seconde décade du *Siao-ya*. D'après la préface du *Che-king*, cette ode disait comment toutes choses pouvaient se conformer à leur vraie nature (cf. Legge, C. C., vol. IV, proleg., p. 64).

3) Tchandrâpîda, après avoir régné huit ans et huit mois, eut pour successeur son frère Târâpîda qui fut sur le trône pendant quatre ans et qui fut remplacé par son frère cadet Mouktâpîda. Ce témoignage de la Râja-taraṅgini s'accorde bien avec les indications des historiens chinois qui rapportent l'investiture de Tchandrâpîda à l'année 720 (cf. p. 166, lignes 16—18), et celle de Mouktâpîda à l'année 733.